



LES NEGOCIATIONS DE LA BRANCHE

- ❖ Les accords suivants sont entrés en vigueur en 2009 :
 - Egalité professionnelle hommes/femmes : février 2009
 - Accord sur le temps partiel : mars 2009
 - Salaire minimum : mars 2009
 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : août 2009

- ❖ Par ailleurs, un accord relatif à l'emploi des salariés âgés a été proposé à la signature des partenaires sociaux en octobre.

Un accord est également intervenu en 2009 sur la portabilité des droits à la prévoyance.

- ❖ Le programme des négociations 2010 sera arrêté avec les partenaires sociaux au cours d'une réunion paritaire qui aura lieu le 28 janvier 2010.